

MODE D'EMPLOI



Inscription

En ligne via le formulaire sur www.caue86.fr

Choix du niveau

 NIVEAU 1	 NIVEAU 2
Conseils sans objectif de labellisation La commune intègre le dispositif Jardinons notre territoire sans objectif ni de classement ni de labellisation.	Conseils en vue de l'obtention du label 1 fleur La commune participe au Prix départemental Jardinons notre territoire avec pour objectif d'atteindre la 1e fleur du Label "Villes et Villages Fleuris".
SERVICES COMMUNS	
• Visite-conseil sur la commune par le jury départemental avec remise d'un rapport contenant des préconisations ou pistes d'améliorations du cadre de vie; • Rendez-vous collectifs : visites sur le terrain, formations, rencontres, cérémonie de remise des prix, ... favorisant les échanges de bonnes pratiques, la montée en compétences et le partage d'expérience;	

N.B. : Le niveau 1 s'adresse aux communes n'ayant pas bénéficié d'une visite-conseil en 2024. Les communes inscrites au niveau 1 en 2024 et qui souhaitent une nouvelle visite-conseil en 2025, doivent justifier d'un besoin ciblé ou d'un projet significatif n'ayant pas été présenté l'année dernière.

Réaliser un dossier de présentation (facultatif pour le niveau 1)

À remettre au plus tard le jour de la visite.

Il devra comporter les renseignements suivants :

- Plan de l'itinéraire de visite proposé au jury
- Présentation sommaire de la commune (nombre d'habitants, superficie, éléments remarquables bâtis et/ou naturels)
- Présentation des objectifs et motivations d'inscription au Prix Départemental (valorisation du cadre de vie, développement de l'attractivité, préservation de l'environnement, inscription dans une démarche de développement durable, labellisation Villes et Villages Fleuris...)
- Lister les actions menées en faveur de l'amélioration du cadre de vie et présentation du service (nombre de personnes employées aux espaces verts, formations suivies, participation ou non de bénévoles...)
- Lister les actions, les réflexions engagées ou à venir, ayant une influence sur le cadre de vie, notamment :
 - > Plan de gestion des espaces publics, du patrimoine arboré, du désherbage ?
 - > Actions en faveur de la biodiversité ? Lister les actions, les projets, les associations environnementales qui oeuvrent sur la commune, les partenaires...
 - > Des actions de communication ou de sensibilisation ont-elles lieu ? Si oui : lesquelles ?
 - > Quelles sont vos mesures pour la gestion de l'eau ? Récupération de l'eau de pluie ?
- Si certaines missions, en lien avec l'entretien des espaces publics, sont déléguées, les lister.

Dates à retenir

03/02/2025 ouverture des inscriptions
30/03/2025 limite de dépôt des candidatures
juin 2025 visites-conseil du jury
décembre 2025 cérémonie départementale Jardinons notre territoire

Organiser la visite-conseil du jury - NIVEAU 1

- Durée = 1h30 (2h dans le cas de communes nouvelles)
- Présence du binôme élu et technicien minimum
- Présentation facultative en salle de la commune et son contexte, la stratégie d'aménagement et de gestion, les principales réalisations et projets en cours ou à venir (maximum 20 minutes)
- Organiser un parcours de visite de la commune incluant les espaces publics qui questionnent ou selon les besoins.

Organiser la visite-conseil du jury - NIVEAU 2

- Durée = 1h30 (2h dans le cas de communes nouvelles)
- Présence du binôme élu et technicien minimum
- Présentation en salle de la commune et son contexte, la stratégie globale d'aménagement et de gestion, les principales réalisations et projets en cours ou à venir (maximum 20 minutes)
- Sur la base de la grille des critères «Villes et Villages Fleuris», organiser un parcours de visite de la commune, complémentaire à la présentation en salle, incluant les principaux espaces et en respectant le temps imparti.

CONSEIL : le circuit doit s'adapter au temps disponible et doit permettre au jury d'avoir une vision globale de la commune.

Critères d'évaluation - NIVEAU 2

Les axes suivants sont évalués au cours de la visite :

- démarche de valorisation (stratégie d'aménagement et de gestion)
- sensibilisation et promotion de la démarche (envers tous les publics concernés)
- gestion et pertinence du patrimoine végétal (des arbres au fleurissement)
- gestion environnementale (actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles)
- qualité de l'espace public et analyse par espace (centre-bourg, entrées de commune, espaces de loisirs, cimetière, ...)

Composition du jury

- Présidente du jury départemental et conseillère départementale
- Ancien.ne.s élus
- Technicien.ne.s (ou ancien.ne.s) de communes labellisées VVF dans la Vienne
- Professionnel.le.s du tourisme (ou ancien.ne.s)
- Professionnel.le.s de l'Agence des Territoires de la Vienne
- Professionnel.le.s du CAUE de la Vienne